

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 11 MAI DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente – 6, Hent Ar Skol - 29710 PEUMERIT, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : BERRIVIN Annie (Pouvoir à PLOUHINEC Jocelyne), CARIOU Jacques (Pouvoir à KEREZEON Gilles), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à LE BLEIS Jean-François), DUFOUR Marie-Thérèse (Pouvoir à LE GOFF Michèle), GENTRIC Guénolé (Pouvoir à STEPHAN Philippe), JONCOUR Martine (Pouvoir à LE GUELLEC Yves), PEREIRA Sandra, (Pouvoir à PICHON Franck), PERON Sophie (Pouvoir à KERLOCH Josiane).

Absents excusés : KERVEVANT Nathalie, PORS Olivier

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission : 4 Mai 2023

Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 32
Votants : 32
- dont « pour » : 32
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet 1-1.1 : Finances – Décisions modificatives budgétaires - Budget Gestion des Déchets : DM N°1/2023

Sur proposition de Franck PICHON, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative N°1/2023 relative au budget de la gestion des déchets, comme présentée ci-après :

chapitre article	Libellés	Dépenses	Recettes
	INVESTISSEMENT	8 750,00 €	8 750,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 750,00 €	
2121	Terrains nus	3 750,00 €	
2135	Aménagement des constructions	5 000,00 €	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		1 270,00 €
10222	FCTVA		1 270,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		7 480,00 €
1641	Emprunts		7 480,00 €

La décision modificative budgétaire 1/2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 8 750 €.

Cette décision modificative reprend des ouvertures de crédits autorisées par la délibération du 15 décembre 2022.

La Présidente,



Josiane KERLOCH.

